

Règlement du concours

ARTICLE 1 La 20ème Rencontre Départementale des Sécateurs d'Or aura lieu le Samedi 12 mars 2011 à la zone d'activité « Terre de Camargue » sur les parcelles de Monsieur CAMBREDON à Aigues -Mortes .

ARTICLE 2 Pour ce concours en taille Cordon de Royat, les deux types de ciseaux sont autorisés : manuel, électrique. Les concurrents devront être munis de leurs propres outils et protections adéquates.

ARTICLE 3 Le concours débutera à 10 h. Les concurrents devront se présenter pour l'enregistrement 1 heure avant, à la salle Flamingo pour y recevoir les dernières instructions.

ARTICLE 4 A l'inscription, il sera remis un numéro d'ordre à chacun des concurrents, qui correspondra au numéro de la rangée que le candidat devra tailler.

ARTICLE 5 Les concurrents se placeront sur leur rangée et, commenceront la taille dès que le Président du jury aura donné le signal. La fin de l'épreuve sera annoncée par un nouveau signal.

ARTICLE 6 Le concours est ouvert à tous les exploitants, retraités, salariés et élèves d'établissements agricoles (à partir de 14 ans).

ARTICLE 7 Le jury sera présidé par un administrateur de l'ASAVPA et sera composé de représentants des divers partenaires agricoles.

ARTICLE 8 Avant le début des épreuves, il sera délivré à chacun des membres du jury, une fiche de notation. Chaque membre du jury aura à inscrire, pour chaque candidat, trois notes de 0 à 20 :

➤ exécution des coupes : coef 2

➤ technique de taille : coef 2

➤ position de travail : coef 1

ARTICLE 9 A l'issue des épreuves, sur la parcelle, les membres du jury devront remettre leur grille de notation au Président du jury.

ARTICLE 10 A tout moment, le Président, sur avis des membres du jury, pourra arrêter dans son action tout concurrent jugé trop maladroit, l'inviter à quitter le terrain, sans que ce dernier puisse exercer le moindre recours.

ARTICLE 11 Les concurrents, du fait de leur inscription, acceptent le présent règlement, et acceptent à l'avance toutes les décisions du jury sans qu'il soit possible d'exercer le moindre recours.